

Du *Vingt finie* mil neuf cent, à *se* heures de la soirée.ACTE DE MARIAGE de *Boggiano Severin Sévici*

Boggiano
Severin Sévici
 et
Maurier
Eugénie Adrienne Agathe

Agé de *Vingt cinq* ans, né à *La Garde*
 département de *Var*, le *neuf* du mois
 de *novembre* mil huit cent *quatre vingt trois* profession
 de *Commissionnaire en vins* domicilié à *La Garde* département
 de *Var* fils *Joseph* de *se* *Boggiano* *Sevici*
Sévici né à *La Garde* département
 de *Var*, en son vivant profession de *Commissionnaire en vins*
 domicilié à *La Garde* département de *Var*,
 et de *Germaine* *Christine* née à *La Garde*
 département de *Var*, son épouse, son *frère*, domicilié à *La Garde*, *Var*
 la mère ici présente et consentante d'une part.
 Et de *Maurier Eugénie Adrienne Agathe*

Agée de *Vingt six* ans, née à *Coulon*
 département de *Var*, le *vingt six* du mois
 de *janvier* mil huit cent *quatre vingt trois* profession
 d'*aucune* domiciliée à *La Garde* département
 de *Var* fille *Josephine* de *Maurier Henri Louis*
 née à *Coulon* département
 de *Var*, profession de *Receveur Ruraliste*
 domiciliée à *La Garde* département de *Var*,
 et de *seu Schmuck Agathe* née à *Soufflenheim*
 département de *Bas Rhin*, son épouse, son *frère*, en son vivant domicilié
 à *Seynod*, *Var*, et qui ici présent et consentant d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite sans
 opposition le samedi *se* finie mil neuf cent *neuf* *Sévici*
affichée pendant le délai voulu par la loi.

- 2° Vu l'acte de naissance du futur époux.
- 3° Vu l'acte de décès du père du futur époux.
- 4° Vu l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse.
- 5° Vu l'extrait de l'acte de décès de la mère de la future épouse.

Boasiano



et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier
 public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le
 mariage concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code
 civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'y a pas eu
 fait de contrat de mariage à la date du

du mois de mil neuf cent
 par devant M^r notaire à
 département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Maurier*
Eugénie Adrienne Agathe et l'autre *Boggiano*
Severin Sévici

Le tout en présence de *Paullet Marius*
 domicilié à *La Garde* département de *Var*
 Agé de *quarante six* ans, profession d'*aucune* du
 sort *oncle* du futur

De *Germaine* *Em*,
 domiciliée à *La Garde* département de *Var*,
 Agée de *vingt huit* ans, profession d'*ouvrière*
oncle du futur

De *Marcelle* *Christine*
 domiciliée à *La Garde* département de *Var*,
 Agée de *vingt cinq* ans, profession d'*aucune*
mère du futur

Et de *Madame veuve* *Mot Josephine*
 domiciliée à *Coulon* département de *Var*,
 Agée de *quarante cinq* ans, profession d'*aucune*,
Mère du futur

Après quoi moi *André* *Charles* *Maurier* de la
 Commune de *La Garde*,

faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
 parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite
 publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec
 moi, par toutes les parties.

(Approuvé dix sept mots encre rouge)

Boasiano
Sevici
Maurier
Paullet
Germaine
Marcelle
Madame veuve Mot